



26 MARS 2023

AVIS DE CONSULTATION

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC, Direction Générale lance un avis de consultation N°02/2023 relative au :

« Hébergement et/ou Restauration et/ou Mise à disposition d'une salle équipée pour les besoins de la CNAC/DG »

La présente consultation est destinée aux hôtels disposant d'une licence d'exploitation d'un Etablissement hôtelier de catégorie **(03) Trois étoiles et plus**.

Ne seront concernés par le présent cahier des charges, que les établissements répondant aux normes suivantes :

- Situation géographique dans la wilaya d'Alger et sa périphérie.
- Avoir une capacité d'accueil d'au moins (50) Cinquante lits.

Le cahier des charges sera retiré par le gérant ou son représentant muni du cachet humide auprès de la Direction Générale de la CNAC, contre de la somme de mille cinq cent (1.500) DA non remboursable, payable au compte N° 060000168530038 ouvert auprès de la BADR Amirouche

Les offres établies conformément aux dispositions du cahier des charges doivent comporter :

- Une (01) enveloppe contenant un dossier de candidature ;
- Une (01) enveloppe contenant une offre technique ;
- Une (01) enveloppe contenant une offre financière.

Ces trois (03) enveloppe doivent être insérées dans une enveloppe unique, fermée et anonyme ne comportant que la mention suivante :

CONSULTATION N° 02/2023

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et des choix des offres »

Le délai de préparation des offres est fixé à Quinze (15) jours à compter de la date de réception du présent avis de consultation

L'ouverture des plis aura lieu le jour de dépôt des offres à 13h00 au siège de la CNAC à l'adresse indiquée ci-dessous, au cas où ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, elle sera différée au jour ouvrable suivant.

**Caisse Nationale d'Assurance Chômage
Direction Générale
Structure chargée du suivi de passation des marchés
97 Bis Boulevard Bougara El Biar**

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12h00mn